

Thème 4 – Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur du progrès social

1. Introduction

La séquence de la dernière élection présidentielle a été assez significative des évolutions du rapport des Français à la démocratie parlementaire et aux partis politiques.

Un an auparavant, l'élection d'Emmanuel Macron était imprévisible mais peut trouver plusieurs facteurs explicatifs : il a bénéficié d'une conjoncture favorable affaiblissant notamment la droite avec l'affaire Fillon, il a surtout su instrumentaliser un rejet des partis au pouvoir et incarner un supposé changement.

L'incapacité de la gauche socialiste à clarifier son orientation entre la priorité au libéralisme ou la conjonction avec les mesures sociales a conduit à l'épisode des primaires et le choix d'un candidat vite désavoué par une partie des siens puis le désastreux résultat de la présidentielle. Du côté de la gauche non socialiste, l'espoir suscité par une force d'opposition attractive pour les jeunes, susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique s'est rapidement émoussé lors des législatives au cours desquelles on a vu resurgir l'incapacité à trouver un accord et les querelles pour le leadership du mouvement.

De ce fait, le nouveau Président, quoique élu avec un faible score au 1er tour, peu d'avance sur ses concurrents (4 candidats entre 19,6 % et 24 % au 1er tour) et l'effet Front national au second tour, peut s'appuyer sur une Assemblée ultra-majoritaire. Il s'est empressé de mettre en œuvre ce qui nourrissait son programme, accentuant l'affaiblissement déjà amorcé des garanties collectives des salariés, réduisant le périmètre des services publics, remodelant en profondeur notre modèle social par le biais de la fiscalité, le tout enrobé d'une communication habile, offrant à l'opinion l'image d'un Président déterminé a contrario de son prédécesseur. Comptant aller plus loin, il envisage ensuite une réforme constitutionnelle visant à réduire le périmètre de notre démocratie, usant de façon démagogique du discrédit frappant la classe politique,

La séquence de la dernière élection présidentielle a été assez significative des évolutions du rapport des Français à la démocratie parlementaire et aux partis politiques.

Un an auparavant, l'élection d'Emmanuel Macron était imprévisible mais peut trouver plusieurs facteurs explicatifs : il a bénéficié d'une conjoncture favorable affaiblissant notamment la droite avec l'affaire Fillon, il a surtout su instrumentaliser un rejet des partis au pouvoir et incarner un supposé changement.

L'incapacité de la gauche socialiste à clarifier son orientation entre la priorité au libéralisme ou la conjonction avec les mesures sociales a conduit à l'épisode des primaires et le choix d'un candidat vite désavoué par une partie des siens puis le désastreux résultat de la présidentielle. Du côté de la gauche non socialiste, l'espoir suscité par une force d'opposition attractive pour les jeunes, susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique s'est rapidement émoussé lors des législatives au cours desquelles on a vu resurgir l'incapacité à trouver un accord et les querelles pour le leadership du mouvement.

De ce fait, le nouveau Président, quoique élu avec un faible score au 1er tour, peu d'avance sur ses concurrents (4 candidats entre 19,6 % et 24 % au 1er tour) et l'effet Front national au second tour, peut s'appuyer sur une Assemblée ultra-majoritaire. Il s'est empressé de mettre en œuvre ce qui nourrissait son programme, accentuant l'affaiblissement déjà amorcé des garanties collectives des salariés, réduisant le périmètre des services publics, remodelant en profondeur notre modèle social par le biais de la fiscalité, le tout enrobé d'une communication habile, offrant à l'opinion l'image d'un Président déterminé a contrario de son prédécesseur. Comptant aller plus loin, il envisage ensuite une réforme constitutionnelle visant à réduire le périmètre de notre démocratie, usant de façon démagogique du discrédit frappant la classe politique,

<p>évaluant les effets d'une gauche très divisée, du clivage syndical, les organisations contestataires sortant affaiblies de l'épisode de la loi Travail.</p>	<p>évaluant les effets d'une gauche très divisée, du clivage syndical, les organisations contestataires sortant affaiblies de l'épisode de la loi Travail.</p>
<p>La sclérose du débat public et la marginalisation des organisations syndicales contestataires laisse une large place aux demandes des patrons du Medef, impose comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, régler drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, mettre en difficulté certains partenaires sociaux. C'est la légitimité même des syndicats qui est mise en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire.</p>	<p>Déplacé dans nouveau 2.2.3 La sclérose du débat public et la marginalisation des organisations syndicales contestataires laisse une large place aux demandes des patrons du Medef, impose comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, régler drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, mettre en difficulté certains partenaires sociaux. C'est la légitimité même des syndicats qui est mise en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire.</p>
<p>Ceux-ci sont donc confrontés à de redoutables défis, minés par leur concurrence, impuissants à faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux mesures découlant du capitalisme financier, tiraillés entre une majorité au pouvoir leur laissant peu d'espace et un procès fait par J.-L. Mélenchon leur faisant porter l'échec de la gauche progressiste. La stratégie volontariste de la CGT, multipliant les journées d'action contre la loi El Khomri puis les ordonnances loi Travail s'est soldée par un échec. Elle a perdu de sa représentativité, permettant ainsi à la CFDT de prendre la première place dans le secteur privé selon la mesure de la représentativité issue des élections dans les entreprises (résultats de mars 2017). FO a tenté un recentrage lors des discussions sur les ordonnances loi Travail mais le cap imposé par Mailly a été invalidé dans les instances de la confédération. Quant à l'orientation réformatrice de la CFDT elle peine à trouver sa place dans les relations avec le nouveau pouvoir, à l'inverse du quinquennat précédent dont elle accompagnait les réformes.</p>	<p>Ceux-ci sont donc confrontés à de redoutables défis, minés par leur concurrence, impuissants à faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux mesures découlant du capitalisme financier, tiraillés entre une majorité au pouvoir leur laissant peu d'espace et un procès fait par J.-L. Mélenchon leur faisant porter l'échec de la gauche progressiste. La stratégie volontariste de la CGT, multipliant les journées d'action contre la loi El Khomri puis les ordonnances loi Travail s'est soldée par un échec. Elle a perdu de sa représentativité, permettant ainsi à la CFDT de prendre la première place dans le secteur privé selon la mesure de la représentativité issue des élections dans les entreprises (résultats de mars 2017). FO a tenté un recentrage lors des discussions sur les ordonnances loi Travail mais le cap imposé par Mailly a été invalidé dans les instances de la confédération. Quant à l'orientation réformatrice de la CFDT elle peine à trouver sa place dans les relations avec le nouveau pouvoir, à l'inverse du quinquennat précédent dont elle accompagnait les réformes.</p>
<p>Pourtant, des luttes sectorielles continuent à exister (exemple des EHPAD), et de nouvelles luttes émergent, comme celles portées par les femmes récemment, comme celles contre les paradis fiscaux, comme le refus des mesures iniques contre les réfugiés. Le syndicalisme doit en faire l'analyse, travailler à se rapprocher des salariés, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer pauvreté et inégalités. C'est <u>une</u> des conditions majeures pour freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection présidentielle.</p>	<p>Pourtant, des luttes sectorielles continuent à exister (exemple des EHPAD), et de nouvelles luttes émergent, comme celles portées par les femmes récemment, comme celles contre les paradis fiscaux, comme le refus des mesures iniques contre les réfugiés. Le syndicalisme doit en faire l'analyse, travailler à se rapprocher des salariés, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer pauvreté et inégalités. C'est <u>une</u> des conditions majeures pour freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection présidentielle.</p>
<p>La FSU et ses syndicats, dans la mesure de leurs capacités, doivent contribuer à ce rassemblement en étant au plus près des collègues et de leurs préoccupations et en articulant actions revendicatives et prises de position dans le débat public.</p>	<p>La FSU et ses syndicats, dans la mesure de leurs capacités, doivent contribuer à ce rassemblement en étant au plus près des collègues et de leurs préoccupations et en articulant actions revendicatives et prises de position dans le débat public.</p>

2. La FSU	
2.1. Quel avenir, quelles évolutions ?	
<p>Le prochain congrès fédéral en 2019, alors que les élections professionnelles auront eu lieu depuis moins d'un an, sera l'occasion d'une analyse approfondie du paysage syndical, de la place qu'y occupe la FSU et donc le moment de décisions stratégiques déterminantes pour son avenir.</p>	<p>Le prochain congrès fédéral en 2019, alors que les élections professionnelles auront eu lieu depuis moins d'un an, sera l'occasion d'une analyse approfondie du paysage syndical, de la place qu'y occupe la FSU et donc le moment de décisions stratégiques déterminantes pour son avenir. <i>Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. Le nombre de scrutins à organiser simultanément dans chaque établissement (a minima 2 CAP pour chaque corps + 2 CT pour tous) ne doit pas être un obstacle au retour à un vote général papier : il ne s'agit en effet que d'ajouter 2 scrutins à ce qui existait préalablement. Dans l'immédiat, Le SNES-FSU exige le renforcement de la matérialisation de la campagne et du vote sur les lieux de travail, notamment par des contraintes en direction des chefs d'établissement. La FSU doit dépasser des difficultés de fonctionnement pour être un outil syndical ayant la volonté de changer la société et d'influencer les choix politiques de notre pays. Elle doit se donner les moyens d'agir et de proposer une alternative.</i></p>
<p>La FSU continue à occuper une place originale et importante dans le syndicalisme français. Cependant, le rôle de trait d'union entre les organisations syndicales qu'elle a longtemps pu jouer est devenu plus aléatoire, les conflits récents sur les textes réformant le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Pénicaud) ont révélé la quasi impossibilité d'initiatives unitaires entre CGT, Solidaires d'une part, CFDT et Unsa de l'autre, FO continuant à jouer sa partie de dedans/dehors. La FSU est souvent contrainte de se ranger d'un côté tout en pesant peu du fait de son absence dans le secteur privé.</p>	<p>La FSU continue <i>d'</i>occuper une place originale et importante dans le syndicalisme français. Cependant, le rôle de trait d'union entre les organisations syndicales qu'elle a longtemps pu jouer est devenu plus aléatoire, les conflits récents sur les textes réformant le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Pénicaud) ont révélé la quasi impossibilité d'initiatives unitaires entre CGT, Solidaires d'une part, et CFDT et Unsa de l'autre, FO continuant à jouer sa partie de dedans/dehors. La FSU est souvent contrainte de se ranger d'un côté tout en pesant peu du fait de son absence dans le secteur privé. <i>En accord avec ses mandats sur le syndicalisme de lutte, la FSU a lutté au côté de la CGT et Solidaires pour combattre le recul des droits des salariés. Elle a pesé peu ... Au niveau de la fonction publique, la FSU doit proposer des mots d'ordres clairs et ne pas en rabattre pour trouver un terrain d'accord avec la CFDT et l'UNSA qui en profiteraient pour se draper d'une image revendicative.</i></p>

<p>Au plan de la Fonction publique, la FSU parvient mieux à jouer un rôle moteur dans la construction d'actions unitaires comme ce fut le cas le 10 octobre 2017, mais les fractures syndicales ressurgissent vite, ce que montre aussi la difficulté à pérenniser l'unité des fédérations de fonctionnaires; au final la FSU risque d'être prise en étau entre les organisations dites réformistes comme l'Unsa qui tend à progresser et des organisations comme FO qui adoptent la posture de la radicalité et de la défense inconditionnelle du statut et des règles existantes.</p>	<p>Au plan de la Fonction publique, la FSU parvient mieux à jouer un rôle moteur dans la construction d'actions unitaires comme ce fut le cas le 10 octobre 2017, mais les fractures syndicales ressurgissent vite, ce que montre aussi la difficulté à pérenniser l'unité des fédérations de fonctionnaires. <i>Nous n'avons rien à gagner en tentant systématiquement de nous aligner sur le plus petit dénominateur commun avec l'UNSA et la CFDT au nom de l'unité syndicale. La FSU doit reprendre sa place de fédération revendicative, combative et mobilisatrice dans la FP.</i> Au final la FSU risquerait d'être prise en étau entre les organisations dites réformistes comme l'Unsa qui tend à progresser et des organisations comme FO qui adoptent la posture de la radicalité et de la défense inconditionnelle du statut et des règles existantes.</p>
<p>La problématique de l'unification du mouvement syndical, posée initialement par le SNES en 2009 lors de son congrès de Perpignan, s'est partiellement diffusée dans les autres syndicats de la FSU et a notamment trouvé une traduction au congrès fédéral de 2016 au Mans où la FSU s'est donnée pour objectif de tenir les deux axes de renforcement de la fédération et de rapprochement avec la CGT notamment.</p>	
<p>Dans le contexte où le syndicalisme, plus divisé que jamais, est aussi plus affaibli que jamais dans sa capacité à peser sur des choix favorables aux salariés, le SNES réaffirme avec force la nécessité de poursuivre cette réflexion et de l'appuyer sur un travail en commun concret, particulièrement avec la CGT, travail en commun qui doit être davantage valorisé, relayé nationalement et inscrit dans une dynamique de rassemblement.</p>	
<p>Au-delà d'initiatives pertinentes mais restées souvent isolées, le constat s'impose cependant d'une difficulté à impulser réellement cette dynamique. Les réticences et les difficultés sont réelles et connues : du côté de la CGT, les formes de repli interne analysées plus haut n'aident pas à impulser une réflexion sur le rassemblement, de notre propre côté existent des craintes légitimes pour le syndicalisme de métier, pour l'existence des courants de pensée, sur l'articulation entre unification et unité d'action.</p>	<p>Au-delà d'initiatives pertinentes mais restées souvent isolées, le constat s'impose cependant d'une difficulté à impulser réellement cette dynamique. Les réticences et les difficultés sont réelles et connues : du côté de la CGT, les formes de repli interne analysées plus haut n'aident pas à impulser une réflexion sur le rassemblement ; de notre propre côté existent des craintes légitimes pour le syndicalisme de métier, pour l'existence des courants de pensée, sur l'articulation entre unification et unité d'action. <i>Cela suppose que la FSU discute sur la base de ces mandats et soit prête à trouver un terrain d'entente avec la CGT. La FSU 59/62 avance dans ce sens depuis des années et malgré des difficultés, des refus parfois, des démarches communes encore trop partielles.</i></p>
<p>Dans le processus d'unification, nous devons donc intégrer ces éléments en poursuivant le débat sur les formes que peut prendre notre mandat et en proposant des étapes. Si le but est bien de rassembler dans un même cadre salariés du privé et du public, il faut-il privilégier dans un premier temps le renforcement de liens au niveau Fonction publique ?-(Contrat d'association etc.)</p>	<p>Dans le processus d'unification, nous devons donc intégrer ces éléments en poursuivant le débat sur les formes que peut prendre notre mandat et en proposant des étapes. <i>Mais lesquelles? Et jusqu'à quand ?</i> Si le but est bien de rassembler dans un même cadre salariés du privé et du public, il faut privilégier dans un premier temps le renforcement de liens au niveau Fonction Publique. (Contrat d'association etc.)</p>

	<p><i>Pour aller au-delà de la concurrence entre les syndicats et les fédérations, la FSU et la CGT doivent aborder tout ce qui les rapproche mais aussi ce qui les sépare. Se rapprocher, c'est admettre que certaines questions ont besoin d'être retravaillées et d'évoluer pour trouver un terrain d'entente.</i></p>
<p>Les réflexions devront être particulièrement reprises à l'issue des élections professionnelles de décembre 2018. Le constat a été fait à l'issue des élections professionnelles 2014 de la fragilité de l'assise de la FSU, essentiellement implantée dans l'Éducation et, de ce fait, déstabilisée par les pertes de voix dans ce ministère.</p>	<p>Les réflexions devront être particulièrement reprises à l'issue des élections professionnelles de décembre 2018. <i>Nous devrions proposer des listes communes pour mener une campagne commune. Le national devrait impulser cette dynamique en présentant une liste commune au CTM voire dans de nombreux CTA et CAP.</i> Le constat a été fait à l'issue des élections professionnelles 2014 de la fragilité de l'assise de la FSU, essentiellement implantée dans l'Éducation et, de ce fait, déstabilisée par les pertes de voix dans ce ministère.</p> <p><i>La fusion des différents syndicats du second degré de la FSU (SNES-SNUEP-SNEP) doit également être questionnée. Elle permettrait de faciliter le militantisme dans les établissements, de gagner en lisibilité et en simplicité auprès des collègues et de peser davantage dans les instances représentatives, tant au niveau académique que national. Cette démarche de fusion ne doit plus être un tabou et des discussions doivent débiter en ce sens.</i></p>
<p>En outre, sa représentativité acquise dans la seule Fonction publique d'État la prive d'une capacité d'intervention sur des questions transversales touchant la santé, la protection sociale, etc., et limite son champ d'action.</p>	<p>En outre, sa représentativité acquise dans la seule Fonction publique d'État la prive d'une capacité d'intervention sur des questions transversales touchant la santé, la protection sociale, etc., et limite son champ d'action.</p> <p><i>Si la FSU porte une analyse pertinente sur les évolutions du secteur privé du fait de la transposition possible au secteur public, elle ne peut pas porter ces questions au niveau des salariés du privé et doit soutenir clairement les revendications des autres organisations syndicales qui ne viendraient pas en contradiction avec nos mandats</i></p>
<p>Dans les choix stratégiques qui sont devant nous, les résultats des élections professionnelles de 2018 et notamment la réussite ou pas d'une implantation dans la territoriale permettant de gagner la représentativité dans ce versant seront déterminants.</p>	
<p>2.2. Élections professionnelles</p>	
<p>Elles sont un double défi pour le SNES comme pour la FSU.</p>	
<p>2.2.1 Modalités de vote</p>	

<p>Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. Le nombre de scrutins à organiser simultanément dans chaque établissement (a minima 2 CAP pour chaque corps + 2 CT pour tous) ne permet plus un vote général papier. Le SNES-FSU exige le renforcement de la matérialisation du vote sur les lieux de travail, notamment par des contraintes en direction des chefs d'établissement.</p>	<p>Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. Le nombre de scrutins à organiser simultanément dans chaque établissement (a minima 2 CAP pour chaque corps + 2 CT pour tous) ne permet plus un vote général papier. Le SNES-FSU exige le renforcement de la matérialisation du vote sur les lieux de travail, notamment par des contraintes en direction des chefs d'établissement. <i>Des lieux dédiés et des ordinateurs en nombre suffisant doivent être accessibles à tous les électeurs, des consignes incitant les personnels de direction à communiquer régulièrement pendant la période du vote doivent être données. La FSU doit exiger le retour à une campagne papier, dans l'attente de la satisfaction de notre revendication de la suppression du vote électronique.</i></p>
<p>2.2.2 Articuler CAP et CT</p>	
<p>D'autre part, le scrutin décisif pour les moyens syndicaux, le CT ministériel, est le plus éloigné des préoccupations quotidiennes des personnels, toujours très attachés au rôle des commissions paritaires dans les opérations liées à la carrière, aux mutations. C'est en grande partie là que se construit la légitimité du SNES-FSU à défendre ses mandants.</p>	
<p>Renforcer la visibilité de l'articulation du rôle des élu-e-s SNES-FSU en CAP avec le travail de nos élu-e-s FSU en CT est plus que jamais indispensable.</p>	<p>Renforcer la visibilité de l'articulation du rôle des élu-e-s SNES-FSU en CAP avec le travail de nos élu-e-s FSU en CT est plus que jamais indispensable. <i>En attendant d'obtenir que la représentativité et les moyens syndicaux soient à nouveau calculés sur les CAP et plus sur les CT, il faut renforcer la visibilité de l'articulation du rôle des élu-e-s SNES-FSU en CAP avec le travail de nos élu-e-s FSU en CT. Il faut également revoir l'appellation de notre liste qui doit faire apparaître d'abord la liste des syndicats nationaux suivie de la FSU, ce qui implique également une discussion au sein de la FSU pour que les moyens obtenus après les élections soient attribués aux SN (selon une règle définie préalablement entre eux) et pas à la FSU.</i></p>
<p>Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU. Pour ce faire, la coordination des syndicats de l'EN de la FSU, déjà à l'œuvre, doit être confortée.</p>	<p>Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU. Pour ce faire, la coordination des syndicats de l'EN de la FSU, déjà à l'œuvre, doit être confortée. <i>Il faut poursuivre l'apparition systématiquement conjointe des logos syndicats de la FSU sur les publications, banderoles, etc... et une communication renforcée entre SN et FSU est à mettre en pratique de manière plus rigoureuse à cet effet.</i></p>

<p>Dans chaque section académique comme au niveau national, une commission en charge spécifiquement du suivi quotidien des opérations liées aux élections professionnelles, qui rendra compte aux délibératifs, prendra en charge ces questions.</p>	
	<p>2.2.3 <i>La sclérose du débat public et la marginalisation des organisations syndicales contestataires laissent une large place aux demandes des patrons du Medef, imposent comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, réglementer drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, et à mettre en difficulté certains partenaires sociaux. Cette méthode tend à contourner les organisations syndicales à grand renfort de publicité avec la mise en place d'une pseudo consultation de personnels ou de français. L'exemple de l'« Action publique 2022 » est l'illustration de ce contournement des syndicats de fonctionnaires : les objectifs et les moyens de les atteindre sont déjà définis par le gouvernement, il ne reste qu'à négocier les modalités d'application. On retrouve cette même logique dans la réforme du lycée et du bac. Il faudra réfléchir à la manière de participer au dialogue social : parfois, refuser de participer aux « concertations » peut être bénéfique et permet de ne pas être associé aux organisations réformistes et à cautionner le gouvernement. Par contre, l'existence et le rôle des CAP ne peuvent pas être en cause au nom d'une « simplification du dialogue social » mais doivent être renforcés. C'est la légitimité même des syndicats qui est mise en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire. Ce sont également les droits des personnels qui sont menacés par ce biais. A n'en pas douter, les contraintes mises en place pour la tenue des CAPA d'attribution de la classe exceptionnelle (refus de laisser siéger des élus promouvables en préférant recourir au tirage au sort des représentants des personnels) sont une première attaque contre le paritarisme qui pourrait être suivie très rapidement par d'autres (systématisation de ce fonctionnement aux CAPA hors-classe, ou encore imposition de la proportionnalité aux organisations pour les futures listes présentées aux élections professionnelles 2018).</i></p>
<p>2.2.3 Travail commun</p>	<p>2.2.3 2.2.4</p>
<p>Mais il en est des autres syndicats de la fédération comme pour le SNES-FSU, et le recul de 2014 a été général. L'importance de l'enseignement supérieur, le poids qu'y ont les corps du second degré et la capacité du SNESup-FSU affaibli à y porter une parole commune ne sont pas de nature à renforcer notre audience.</p>	
<p>Travailler plus étroitement avec nos camarades de l'ESRI à la campagne, au-delà de la</p>	<p>Travailler plus étroitement avec nos <i>camarades</i> de l'ESRI à la campagne, au-delà de la</p>

seule constitution de listes communes dans les corps dont nous partageons la responsabilité, est aussi une nécessité, tant au niveau national qu'au niveau académique.	seule constitution de listes communes dans les corps dont nous partageons la responsabilité, est aussi une nécessité, tant au niveau national qu'au niveau académique.
2.3. Structuration et fonctionnement des instances régionales et académiques	
Les instances fédérales, avec la mise en place des régions pluri-académiques, se sont multipliées, nécessitant un investissement en temps militant important, tant pour les réunions que pour les déplacements souvent longs.	
Pourtant, le travail doit s'y mener, notamment pour préparer les instances de dialogue social qui elles aussi se sont multipliées.	Pourtant, le travail doit s'y mener, notamment pour préparer les instances de dialogue social qui elles aussi se sont multipliées. <i>Du fait de la décentralisation et des transferts de compétences sur les lycées, sur leur financement, sur la formation professionnelle et sur d'autres sujets en devenir, le niveau régional s'impose au SNES et à la FSU, dans les nombreuses instances de concertation. Le CFR FSU (conseil fédéral régional) est une instance FSU qui doit porter des positions FSU, sans être une instance décisionnaire. Pour être entendue, la FSU a besoin de porter des positions claires et affirmées, dans les CAEN (ou CRAEN le cas échéant), dans les CREFOP ou les CESER. Avec la structuration en région académique, le SNES doit également être en capacité de porter des mandats au niveau de la région académique. Le Recteur de la région académique porte des positions régionales que les sections FSU ont soutenues ou combattues dans l'une ou l'autre des académies, sans s'être concertées, donc avec la possibilité d'être en contradiction. Porter les mêmes exigences et les mêmes demandes doit guider notre action dans les différentes académies d'une même région. Se doter de moyens efficaces de prise de décisions est la condition indispensable pour être audible des personnels et des représentants de l'État et des régions. La mise en place de groupes de travail thématiques entre les académies est une première approche qui doit permettre d'aller bien au-delà par la suite. Le SNES doit donc continuer de dégager du temps pour les militants particulièrement investis dans ces instances fédérales.</i>
2.3.1 Dialogue social	
Si la question de nouveaux moyens pour de nouvelles instances, soulevée à Grenoble, doit être portée, elle ne fait pas le tour de la question. L'utilité de telles instances, qu'elles soient fédérales ou de dialogue social, interroge parfois.	<i>De nouveaux droits syndicaux doivent être ouverts pour les représentants des personnels dans les instances régionales (CAEN, CESER, CREFOP). Pour les Régions multi-académiques, le SNES-FSU devra poursuivre sa réflexion sur la création des CIAEN ou CRAEN. Mais, parallèlement, il faut obtenir une amélioration du fonctionnement des</i>

	<p>CIAEN et la mise en œuvre d'un véritable processus de concertation, permettant la prise en compte de la voix des personnels (GT, droits nouveaux pour les représentants, CTA préalable sur les contrats de Régions pour connaître ce qui portent les recteurs au nom de l'État...) et des besoins territoriaux de chaque académie.</p> <p>Le SNES-FSU, avec la FSU, exige non seulement un décompte séparé et indépendant pour les enseignements scolaires et l'enseignement supérieur, mais aussi une augmentation significative de ce volume de décharge d'activité.</p>
<p>C'est notamment le cas des CDEN et CAEN : ils sont délaissés par les élu-e-s et l'administration y porte peu d'intérêt, alors qu'il n'est plus possible de les composer de façon conforme à la réglementation et que la mise en place des nouvelles régions pluri-académiques interpelle la structure CAEN.</p>	
<p>2.3.2 Dans la fédération</p>	
<p>Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif, sans pour autant être un lieu qui met en œuvre. Trop souvent, faute de préparation suffisante et donc de mandatement des composantes, elles sont un lieu très important d'échanges mais pas de décision.</p>	<p>Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif, sans pour autant être un lieu qui met en œuvre. Trop souvent, faute de préparation suffisante, et donc de mandatement des composantes, parce qu'elles s'ajoutent à toutes les autres instances déjà chronophages et qu'elles peuvent paraître à juste titre nécessiter de « pré-requis » importants, elles sont un lieu très important d'échanges mais pas de décision. Être dans une fédération doit être un atout pour produire des analyses et des actions communes. Cela suppose que chaque syndicat fasse du collectif et travaille dans le même sens pour donner à la FSU du dynamisme.</p>
<p>La liaison concrète avec la vie des personnels n'y est pas toujours garantie, le plus petit dénominateur commun ne doit pas être de ne rien faire et le risque qu'elles soient au moins en partie délaissées n'est pas nul. Le congrès fédéral de 2019 doit s'emparer de cette question, sans tabou.</p>	
<p>2.3.3. Les SFR</p>	
<p>Créées en 2007 les SFR, structures internes à la FSU, regroupant les retraité-e-s syndiqué-e-s des syndicats nationaux de la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des retraités.</p>	
<p>La SFR avec la FSU, qui était souvent écartée des organismes publics, est maintenant reconnue auprès des différentes instances représentatives des retraités et personnes âgées notamment au Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Âge et dans les</p>	

Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).	
Elle mène la lutte commune dans le cadre de l'intersyndicale des retraités (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA). Face aux attaques contre les retraités, les pensions et face au vieillissement de la population (environ 30 % de personnes âgées de 65 ans et plus en 2030), la question de la socialisation et de la représentation de cette partie de la population est un impératif démocratique.	
2.3.4. Pour le SNES-FSU	
Pour ce qui concerne le SNES-FSU, les mandats de Grenoble gardent toute leur pertinence, mais la perspective de plus en plus nette de fusions d'académies risque de bousculer notre organisation. La liaison organique entre académie et S3, un des piliers de nos statuts, doit-elle être revisitée ?	Pour ce qui concerne le SNES-FSU, les mandats de Grenoble gardent toute leur pertinence, mais la perspective de plus en plus nette de fusions d'académies risque de bousculer notre organisation. La liaison organique entre académie et S3, un des piliers de nos statuts, doit-elle être revisitée ? <i>A la différence de la FSU, même si le SNES doit combattre et dénoncer la fusion des académies, le SNES devra se réorganiser si une décision de cette nature devait être prise par les gouvernants. Pour que les syndiqués en comprennent les enjeux, ils doivent être associés à tout changement, même en dehors d'un congrès national tous les 3 ans, espacement qui ne permet plus de suivre les évolutions de la fonction publique.</i>
2.4. Le syndicalisme des retraités de la FP. Avenir de la FGR	
La FGR-FP est un exemple original dans le paysage syndical français. Créée en 1936 pour défendre les retraités de la Fonction publique, c'est une association qui regroupe les adhésions collectives de syndicats de la FP et à l'échelon départemental des adhésions individuelles. Pluraliste c'est un point de convergence et force pour la défense des 2,8 millions retraité-e-s de la Fonction publique.	
C'est avec les syndicats de la FSU un outil précieux au sein du groupe des 9 pour porter la voix des retraité-e-s de la FP et renforcer la convergence public/privé.	
Elle constitue, avec des associations de retraités de la police, de la gendarmerie, des officiers marinières et de la Poste, un Pôle des Retraités de la Fonction Publique : plus de 250 000 fonctionnaires retraités, engagés dans une convention de partenariat.	
Après le départ en janvier 2016 du SE-UNSA (16 500 adhérents), le congrès du SNES-FSU de Grenoble appelait ses adhérents retraité-e-s à poursuivre leur activité au sein de	Après le départ en janvier 2016 du SE-UNSA (16 500 adhérents), le congrès du SNES-FSU de Grenoble appelait ses adhérents retraité-e-s à poursuivre leur activité au sein de

<p>la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les FP et des organisations syndicales dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités. Les effectifs de 45 000 en 2015, sont passés fin 2016 à 30 000 environ. Certes, tous les syndicats connaissent une légère baisse de syndicalisation mais l'impact du départ du SE-UNSA est lourd même si certains de ses adhérents (1 000) se sont regroupés dans une association ou ont choisi d'être adhérents directs. Et on se retrouve avec une forte majorité des syndicats de la FSU.</p>	<p>la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les FP et des organisations syndicales dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités. Les effectifs de 45 000 en 2015, sont passés fin 2016 à 30 000 environ. Certes, tous les syndicats connaissent une légère baisse de syndicalisation mais l'impact du départ du SE-UNSA est lourd même si certains de ses adhérents (1 000) se sont regroupés dans une association ou ont choisi d'être adhérents directs. On y constate une forte majorité des syndicats de la FSU.</p>
<p>Cependant, le congrès, en juin 2016, s'est tenu avec une motion revendicative forte dans les domaines de la protection sociale, de la fiscalité et de la Fonction publique.</p>	
<p>Le prochain congrès de la FGR-FP aura lieu en 2019 avec des enjeux importants eu égard aux attaques frontales contre la FP et contre les retraités devenus cible gouvernementale. Ils nécessiteraient une FGR-FP, plus forte, plus pluraliste.</p>	
<p>Actuellement, les objectifs d'élargissement n'ont pas été atteints et l'outil, pour garder sa pertinence, devrait être renforcé rapidement. Il s'agit donc de poursuivre les efforts au sein des sections départementales, au sein de la CE et d'explorer toutes les pistes pour créer une dynamique. Les syndicats nationaux adhérents à la FGR, lors du congrès FSU de 2019, devront étudier la situation de la FGR à l'issue de son propre congrès et toutes les évolutions que cette situation pourrait impliquer.</p>	
<p>3. Le SNES-FSU</p>	
<p>3.1. Le SNES et la profession</p>	
<p>3.1.1. Place du SNES-FSU dans le débat public</p>	
<p>La légitimité du SNES-FSU comme premier syndicat du second degré ne fait pas débat et il est la plupart du temps fait appel à ses analyses, que ce soit dans les médias ou les cercles d'experts, quand il s'agit de questions touchant aux collèges et lycées.</p>	
<p>Mais trop souvent, le SNES-FSU est connoté comme syndicat s'opposant aux politiques de l'éducation impulsées par les gouvernements sans que soient abordées les problématiques de fond touchant le système éducatif.</p>	<p>Mais trop souvent, le SNES-FSU est connoté comme syndicat s'opposant aux politiques de l'éducation impulsées par les gouvernements sans que soient abordées les problématiques de fond touchant le système éducatif. Le SNES-FSU tire sa force du terrain et de sa capacité à défendre au quotidien les personnels et le métier. Le reproche fait au SNES d'être conservateur cache en réalité la volonté de ses adversaires de casser ce qui fait sa force. Le SNES-FSU ne doit pas</p>

	<i>changer de visage mais au contraire renforcer son action au plus près du terrain.</i>
L'expertise des militants du SNES-FSU sur les questions de carrière et de rémunération est reconnue.	
Son projet éducatif et le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement irrigue trop peu la réflexion commune. L'image réductrice d'un SNES uniquement corporatiste et replié sur l'existant, réfractaire aux innovations que peuvent pratiquer certains collègues, perdure et nuit à la syndicalisation. Sans doute le SNES-FSU doit-il s'efforcer davantage, à travers ses moyens de communication, de développer des contacts avec les partis politiques, les associations, les chercheurs..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels.	Son projet éducatif et le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement irrigue trop peu la réflexion commune. L'image réductrice d'un SNES uniquement corporatiste et replié sur l'existant, réfractaire aux innovations que peuvent pratiquer certains collègues, perdure et nuit à la syndicalisation. Sans doute, le SNES-FSU doit-il s'efforcer davantage, à travers ses moyens de communication, de développer des contacts avec les partis politiques, les associations, les chercheurs..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels.
3.1.2. Communication, visibilité du SNES-FSU dans l'espace public	
Le SNES-FSU doit continuer de développer sa présence sur les réseaux sociaux en augmentant le nombre d'abonnés à ses comptes et pages. Pour ce faire, il systématisera, entre autres, les références à ses comptes en les incluant dans les signatures de mail, invitera de manière plus active les nouveaux adhérents à s'abonner à ses comptes.	
En plus d'améliorer l'existant (notamment l'accès aux contenus du site via une recherche interne plus efficace), le SNES-FSU doit-il : • continuer la transition numérique de ses contenus et s'engager dans une mise en valeur numérique de ce qu'il écrit, sous forme d'un site d'actualité en ligne par exemple ? Réduire sa publication papier ? • Si oui, quelle publication peut-il réduire en priorité ? • Le site en ligne doit-il devenir interactif ? Permettre les commentaires ?	En plus d'améliorer l'existant (notamment l'accès aux contenus du site via une recherche interne plus efficace), le SNES-FSU doit-il • continuer la transition numérique de ses contenus et s'engager dans une mise en valeur numérique de ce qu'il écrit, sous forme d'un site d'actualité en ligne par exemple ? Réduire sa publication papier ? • Si oui, quelle publication peut-il réduire en priorité ? • Le site en ligne doit-il devenir interactif ? Permettre les commentaires ? <i>devrait sans doute évaluer par un groupe de travail (genre observatoire de la vie syndicale) l'usage de la kyrielle de ses moyens de communication et d'information afin que chacun soit le plus efficace possible, notamment en diminuant le volume de texte électronique et papier, et en renforçant les analyses de fond que demandent les adhérents tout en gardant sa</i>

	<p>réactivité. : <i>Mais partir sur le tout numérique nous ferait perdre une visibilité de tous. Pour les élections professionnelles, comme pour le SNES, la dématérialisation entraîne soit une perte d'intérêt, soit une perte de visibilité : le constat peut se faire simplement en regardant le nombre de contributions papier envoyées systématiquement lors de précédents congrès et le nombre de contributions électroniques (si on y pense puisque l'envoi n'est plus systématique !) depuis 2 congrès. L'expérience passée des forums a également montré les dangers de laisser des commentaires libres. S'il était envisagé de permettre les commentaires, il faudrait tout au moins les modérer a priori et solliciter des militants pour s'en occuper de façon réactive.</i> <i>Le site en ligne a vocation à informer les personnels et les syndiqués, à rendre compte des actions et des instances de dialogue et à rappeler les mandats du SNES. Le site du SNES doit être une parole officielle où ne doivent pas interférer des positions personnelles, ce qui est le risque avec des comptes individuels sur les réseaux sociaux ou même quand la page facebook ou le compte twitter sont pilotés par un seul militant.</i> <i>Pour l'interactivité avec les syndiqués et les personnels, les réseaux sociaux la permettent.</i></p>
<p>Lutter contre l'image conservatrice du SNES-FSU reste une priorité, surtout en vue des élections professionnelles de 2018. La campagne doit donner du syndicat une image de force de propositions, représentatif de la profession et porteur des débats qui animent cette dernière. La profession reste la cible privilégiée de sa communication.</p>	<p>Lutter contre l'image conservatrice du SNES-FSU reste une priorité, surtout En vue des élections professionnelles de 2018, la campagne doit donner du syndicat une image de force de propositions, représentatif de la profession et porteur des débats qui animent cette dernière. La profession reste la cible privilégiée de sa communication.</p>
<p>Le SNES-FSU doit-il renouer avec des campagnes sur différents thèmes, sur les salaires, les retraites, etc. ?</p>	<p>Le SNES doit-il doit renouer avec des campagnes sur différents thèmes, sur les salaires, les retraites, etc. ? d'opinion vers les personnels sous des formes à définir ... affiches pour les panneaux syndicaux, réseaux sociaux... sur le service public d'Éducation. Il doit également alerter sur les conditions de travail des personnels dans l'opinion publique . Le combat syndical se gagne aussi auprès de la population : les grèves dans les EHPAD et dans la pénitencière ont été très largement soutenues par la population qui en comprenait les enjeux.</p>
<p>Doit-il acheter des espaces publicitaires dans la presse ou sur les réseaux en ligne pour faire campagne ?</p>	<p>Cependant, le SNES ne doit pas acheter des espaces publicitaires dans la presse ou sur les réseaux en ligne pour faire campagne, mais il peut réfléchir à développer sa présence sur les réseaux déjà en ligne, voire à créer son « média ».Le choix des espaces publicitaires est compliqué et l'efficacité de ces campagnes est très aléatoire.</p>

<p>3.2. Organisation du SNES-FSU, observatoires, formation syndicale</p>	
<p>L'érosion de la syndicalisation a repris depuis 2015, malgré les outils permettant l'adhésion en ligne et les paiements fractionnés des cotisations. Il faut continuer de travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation et à la fidélisation des adhérents, par exemple en favorisant la tacite reconduction. Celle-ci pourrait être proposée de façon plus incitative aux nouveaux adhérents.</p>	<p>L'érosion de la syndicalisation a repris depuis 2015, malgré les outils permettant l'adhésion en ligne et les paiements fractionnés des cotisations. Il faut continuer de travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation et à la fidélisation des adhérents, par exemple en favorisant la tacite reconduction. Celle-ci pourrait être proposée de façon plus incitative aux nouveaux adhérents.</p> <p><i>D'un point de vue technologique il faut songer pour l'avenir à des adhésions par téléphone. En même temps confier la majorité de nos moyens de paiement à l'électronique pose le problème de la création d'une « clientèle captive ». Le chèque, sauf exception, reste un droit pour l'émetteur en étant gratuit et non pas un service marchand. Il faut respecter la liberté de choix et favoriser la diversité des modes de paiement. Les solutions techniques proposées depuis quelques années facilitent l'adhésion; malheureusement elles n'enrayent pas l'érosion de la syndicalisation. D'autres solutions seraient à investiguer.</i></p>
<p>3.2.1. Les observatoires de la vie syndicale</p>	
<p>Les travaux engagés doivent être poursuivis sur le renforcement du réseau militant, mais aussi en vue d'une amélioration de la lisibilité du SNES-FSU et de ses instances pour les adhérents. La vie interne du SNES-FSU est très souvent méconnue de ses adhérents. Les instances doivent être plus visibles, plus ouvertes, et au besoin, réorganisées pour plus d'efficacité et pour pouvoir attirer de nouveaux militants. Les observatoires devront mener une réflexion sur les faibles taux de participation aux élections internes afin d'améliorer la démocratie du SNES-FSU et permettre une meilleure organisation.</p>	
<p>L'actuelle organisation du SNES-FSU, notamment au niveau national, doit s'adapter aux évolutions de nos métiers, du système éducatif mais aussi du syndicalisme.</p>	
<p>Ensuite les observatoires de la vie syndicale devront se pencher sur les services que peut proposer le SNES-FSU notamment, mais pas uniquement, aux collègues entrant dans le métier ou partant à la retraite. Le SNES-FSU sait accompagner les collègues lors des opérations de carrière, y compris les nouvelles comme la classe exceptionnelle. Il doit étendre son action à d'autres domaines pour améliorer son attractivité et son crédit auprès des collègues. Il doit aussi donner une plus grande visibilité à son champ d'activité pour que le travail effectué auprès des collègues soit plus fructueux en termes d'adhésions.</p>	

<p>Enfin il faudra continuer le travail effectué sur la répartition des décharges de service entre S3, plus transparente et rationnelle. Il était nécessaire de l'initier avant l'approche des élections professionnelles de cette fin d'année.</p>	
<p>3.2.2 Les services aux adhérents</p>	<p>3-2-2 Les services aux adhérents Le travail auprès des adhérents</p>
<p>Le syndicalisme doit être utile : il le doit dans les luttes, et ce n'est pas là où il est le plus à l'aise en ce moment, il doit l'être dans la défense individuelle et collective, ce que le SNES-FSU ne réussit pas si mal, mais le doit-il dans l'exercice du métier ?</p>	<p>Le syndicalisme doit être utile efficace : il le doit dans les luttes, et ce n'est pas là où il est le plus à l'aise en ce moment, il doit l'être dans la défense individuelle et collective, ce que le SNES-FSU ne réussit pas si mal, mais le doit-il dans l'exercice du métier ? mais le syndicat n'a pas à jouer le rôle de pédagogue dont personne ne serait garant. Nous défendons les collègues dans la mesure de nos moyens militants. A l'heure où des organisations syndicales comme le SNALC vendent ouvertement leurs « services » en l'échange d'adhésions, le SNES-FSU se doit de ré-affirmer avec force auprès des collègues sa vision de l'adhésion syndicale : celle d'un engagement collectif permettant à l'appareil de défendre au mieux les collègues et leurs statuts, celle d'un syndicalisme engagé pour le progrès social dans l'école comme dans la société. A ce titre, nous devons absolument nous démarquer des nouvelles méthodes syndicales consuméristes qui ne font que pousser les collègues vers des démarches purement individuelles.</p>
<p>Si la mise en place des entretiens de carrière a fait l'objet de nombreux stages dans les académies, d'HMIS dans les établissements, où l'approche collective a été assurée, le dialogue syndical avec les corps d'inspection s'est avéré souvent très verrouillé, et la question d'un accompagnement plus individualisé de collègues qui le souhaiteraient pose plus largement le rôle du syndicat sur le plan pédagogique, au-delà de la réflexion sur les programmes et les contenus. Une demande existe et elle ne doit pas être ignorée, sauf à laisser définitivement le champ libre aux commerçants ou à d'autres organisations syndicales.</p>	
<p>Des échanges existent, notamment via les listes de diffusion et les journées de réflexion disciplinaires (JRD) : échanges sur les pratiques, programmes, questions professionnelles, sujets de brevet et de bac, échanges de cours, etc. Il existe aussi des stages syndicaux académiques qui, si leur objectif affiché n'est pas de pallier les carences de la formation continue institutionnelle, y contribuent pourtant de façon notable. Comment poursuivre et améliorer les échanges avec les collègues ? En se dotant de quels outils ?</p>	<p>Des échanges existent, notamment via les listes de diffusion et les journées de réflexion disciplinaires (JRD) : échanges sur les pratiques, programmes, questions professionnelles, sujets de brevet et de bac, échanges de cours, etc. Il existe aussi des stages syndicaux académiques qui, si leur objectif affiché n'est pas de pallier les carences de la formation continue institutionnelle, y contribuent pourtant de façon notable. Comment poursuivre et améliorer les échanges avec les collègues ? En se dotant de quels outils ? Ces échanges et stages doivent donner lieu à des compte-rendus ou articles informant la profession de nos projets pour l'école et de notre vision du métier et des disciplines,</p>

	<i>et les invitant à contribuer à ces réflexions en s'inscrivant aux stages et GT.</i>
<p>Pour préparer le passage à la retraite, il faut poursuivre le travail actifs/retraités en direction des collègues concernés. Le SNES-FSU doit être présent à chacune des étapes de la retraite pour répondre aux demandes individuelles concernant notamment la pension, les droits, les démarches liées à la prise en charge de la dépendance. Il doit être un lieu-ressource grâce aux S1 et aux outils (mémos, stages, permanences...). Cela suppose une formation et des équipes militantes à tous les niveaux, une mise en réseau qui permette la réactivité face aux questions posées.</p>	
3.2.3. Réseau militant	
<p>Il faut aussi consolider le réseau de S1 en s'appuyant notamment sur les S2, et aussi en renforçant la mutualisation du matériel syndical et la communication interne. La création de listes de diffusion permettant aux S1 de communiquer entre eux pour partager les informations et agir pour une meilleure coordination est un outil pour y parvenir.</p>	
3.2.4 Réflexion sur les responsabilités des militants dans les établissements	
<p>Afin de consolider et développer son maillage militant, le SNES-FSU réaffirme son objectif de trouver, soutenir et former davantage de responsables de sections d'établissement. À travers les tournées d'établissement, l'organisation de stages, de réunions, d'instances départementales et académiques élargies aux S1, le SNES-FSU renforce l'implication de l'ensemble de ses militants dans la vie syndicale.</p>	
<p>Le SNES-FSU assure en outre la protection de ses responsables d'établissements. Il demande un renforcement du cadre législatif et réglementaire permettant une reconnaissance pleine et entière des droits de la section d'établissement, distincts des droits des élus au conseil d'administration qu'il convient également de renforcer.</p>	
<p>Le SNES-FSU développera les initiatives déjà prises de mutualisation de son réseau avec celui des responsables d'établissement du SNEP-FSU. Il encouragera la communication à ses secrétaires d'établissement de toutes les informations nécessaires à l'association des autres adhérents d'un syndicat de la FSU à toutes les activités de la section.</p>	<p>Le SNES-FSU développera les initiatives déjà prises de mutualisation de son réseau avec celui des responsables d'établissement du SNEP-FSU <i>et du SNUEP-FSU en LPO</i>. Il encouragera la communication à ses secrétaires d'établissement de toutes les informations nécessaires à l'association des autres adhérents d'un syndicat de la FSU à toutes les activités de la section. <i>Cette démarche doit également se généraliser aux LP, dans lesquels des personnels comme les CPE, Profs-Docs, Psy-EN et AED se trouvent bien souvent syndicalement isolés.</i></p>

3.3. Formation syndicale	
La politique de formation syndicale constitue l'un des outils de renforcement du SNES-FSU.	
La poursuite de la formation des équipes syndicales des S2, chargées notamment du développement des sections d'établissement, doit redonner confiance dans nos capacités collectives d'action locale.	
Elle doit s'accompagner, dans une période d'attaques très dures contre le syndicalisme et plus globalement les valeurs progressistes, d'une politique de réarmement idéologique de nos militant·es sur la base de notre histoire, de nos valeurs, de nos luttes. Le SNES-FSU se donne l'objectif de faire un stage « militants de S1 » par an et par département, suivi d'un stage national qui en ferait le bilan pour l'améliorer.	
Le renforcement de l'attractivité du SNES-FSU auprès des collègues en début de carrière passe par une meilleure prise en compte des difficultés rencontrée dans l'exercice de nos métiers. N'est il pas temps désormais de s'emparer de la question d'une aide syndicale dans ce domaine, passant par l'organisation de formations ad hoc ? Le SNES-FSU dispose d'une capacité d'expertise pédagogique, de liens anciens et étroits avec le monde de la recherche universitaire.	Le renforcement de l'attractivité du SNES-FSU auprès des collègues en début de carrière passe par une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées dans l'exercice de nos métiers, N'est il pas temps désormais de s'emparer de la question d'une aide syndicale dans ce domaine, passant par l'organisation de formations ad hoc ? en amplifiant notamment l'information, en organisant des formations sur les domaines relevant des CHSCT, et en poursuivant l'aide syndicale dans ce domaine. Le SNES-FSU dispose d'une capacité d'expertise pédagogique professionnelle , de liens anciens et étroits avec le monde de la recherche universitaire.
Le syndicat, au-delà de ce qui existe déjà (journées disciplinaires, stages...) pourrait fournir un cadre d'échanges, y compris de contenus et de pratiques de cours (forums par exemple), loin de toute démarche dogmatique, et sans renoncer à l'exigence d'une véritable formation continue par l'Éducation nationale.	Le syndicat, au-delà de ce qui existe déjà (journées disciplinaires, stages...) pourrait fournir un cadre d'échanges y compris de contenus et de pratiques de cours (forums par exemple), loin de toute démarche dogmatique, et sans renoncer à l'exigence d'une véritable formation continue par l'Éducation nationale. au sein de stages disciplinaires.
La fidélisation des adhérent·e-s récent·e-s peut être améliorée par la mise en place de stages d'accueil, en s'appuyant notamment sur les diaporamas créés à cet effet par les équipes du S4.	
La nécessité d'améliorer la mutualisation de nos pratiques de formation syndicale demeure plus que jamais nécessaire, et possible grâce aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, cloud...).	La nécessité d'améliorer la mutualisation de nos pratiques de formation syndicale demeure plus que jamais nécessaire, et possible grâce aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, cloud...). Le S4 s'engage à fournir les espaces (clouds et autres) permettant un accès aisé pour le dépôt ou le retrait de matériel de stage, de militantisme et de communication.

<p>Enfin, le SNES-FSU doit continuer à rechercher une meilleure articulation entre sa politique de formation et celle de la FSU, mais aussi avec nos partenaires de la CGT et de Solidaires.</p>	<p>Enfin, le SNES-FSU doit continuer à rechercher une meilleure articulation entre sa politique de formation et celle de la FSU, mais aussi avec nos partenaires de la CGT et de Solidaires. Faire des stages communs ou groupe de travail commun sur des thématiques types retraites, FP mais aussi sur les contre-réformes. Par exemple sur réforme bac et lycée, les syndicats de la FSU pourraient faire des stages communs pour essayer de mobiliser davantage. Voir si cette possibilité ne peut pas être étendue à la FERC-CGT et à Sud-Education.</p>
	<p><i>La syndicalisation correspond à une adhésion qui n'est pas gratuite dans tous les sens du terme. En effet, elle comprend de nombreux attendus tant de la part de l'adhérent que de celle du représentant/militant syndical. Il conviendrait d'en dresser un tableau à l'aune des dégradations de travail. Les études montrent en effet des « cadences qui s'accroissent, des marges de manœuvre qui se réduisent et de nouveaux modes de surveillance qui apparaissent » (par exemple, Alternatives Économiques dossier « conditions de travail : « toutes et tous sous pression » décembre 2017 n° 374 page 62 à 74). Cette dépossession/aliénation touche la pluralité des corps de l'enseignement secondaire tout autant que les différents secteurs du travail salarié ou non. Une telle conjoncture pourrait être favorable à l'émergence des consciences professionnelles et de classe et donc, au redémarrage de la syndicalisation.</i></p>
	<p>3.4 Le SNES-FSU et l'action second degré</p>
	<p><i>Au quotidien, des luttes ont lieu dans les établissements impulsées ou soutenues par les sections locales. Le SNES-FSU doit les soutenir et les fédérer, notamment en les rendant publiques et en leur donnant les moyens d'étendre leur action. Le SNES-FSU doit prendre en compte les nouvelles formes de l'action politique (calendriers accélérés, pseudo-concertations, communication agressive, etc.) et de mobilisation de l'opinion. Il ne doit pas hésiter à impulser la lutte, à imposer son rythme, notamment en appelant à la grève, ou à d'autres formes d'action susceptibles de s'opposer efficacement à ces attaques.</i></p>
<p>4. Syndicalisme international</p>	
<p>Force est de constater que le mouvement syndical européen ne parvient pas à contrer les politiques néolibérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro. L'absence de mobilisations impulsées par la CES sous forme d'euro-manifestations</p>	<p>Force est de constater que le mouvement syndical européen ne parvient pas à contrer les politiques néolibérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro. L'absence de mobilisations impulsées par la CES sous forme d'euro-manifestations</p>

<p>montre bien les difficultés à coordonner des luttes pour faire échec aux réformes structurelles contre les services publics, la protection sociale et les droits des travailleurs partout en Europe.</p>	<p>montre bien les difficultés son peu d'implication à coordonner des luttes pour faire échec aux réformes structurelles contre les services publics, la protection sociale et les droits des travailleurs partout en Europe. La CES qui inscrit son activité dans le cadre intangible des traités européens néo-libéraux, n'a pas fait la preuve de son utilité et il faut cesser de confondre l'Europe des luttes avec le syndicalisme européen d'accompagnement. Le SNES-FSU pourrait ouvrir son champ de réflexion afin d'adhérer à d'autres associations syndicales inter-fédérales défendant les travailleurs.</p>
<p>Face à la montée des nationalismes et des replis identitaires, le syndicalisme européen devrait jouer un rôle encore plus actif. En 2011, la FSU a demandé son affiliation à la CES. Force est de constater que cette démarche n'aboutit pas en raison de l'opposition de FO, l'UNSA et la CFDT. Conformément à la décision prise au Congrès du Mans de 2016, le SNES-FSU demande à la FSU de reprendre une démarche d'adhésion à l'Internationale des Services Publics (ISP).</p>	
<p>Le SNES-FSU est très impliqué au niveau du Comité Syndical Européen de l'Éducation mais celui-ci peine à trouver sa place dans les luttes pour l'éducation.</p>	
<p>Alors que le statut de la profession enseignante reste peu attractif dans bon nombre de pays, notamment en raison des mauvaises conditions de travail et salariales, que les organisations membres du CSEE signalent des pressions croissantes sur le financement public de l'éducation, des difficultés demeurent pour mener des campagnes plus visibles en direction des gouvernements nationaux et des institutions européennes (Conseil, Parlement).</p>	
<p>L'urgence est pourtant d'obtenir des améliorations significatives de la situation des personnels enseignants et de l'éducation en général.</p>	
<p>Au niveau européen, comment dépasser la diversité des situations dans les différents pays, renforcer la solidarité et créer le rapport de forces qui permettra de contrer les politiques néolibérales ?</p>	
<p>4.1. Syndicalisme international</p>	
<p>La création de la CSI (Confédération syndicale internationale) avait suscité beaucoup d'espoir pour un syndicalisme plus en phase avec les réalités nationales. Cet espoir a été déçu et les organisations syndicales internationales, y compris sectorielles, se montrent bien impuissantes face aux politiques néolibérales dont sont victimes les</p>	

<p>populations dans la plupart des pays du monde. La demande d'adhésion de la FSU à la CSI n'a toujours pas abouti, ce qui constitue un handicap.</p>	
<p>Comment faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives ? Dans la perspective du prochain congrès de l'IE en juillet 2019, quelle stratégie le SNES-FSU devrait-il mettre en œuvre pour faire avancer, au niveau international, le syndicalisme dont nous nous réclamons ?</p>	<p>Comment faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives ? Dans la perspective du prochain congrès de l'IE en juillet 2019, quelle stratégie le SNES-FSU devrait-il mettre en œuvre pour faire avancer, au niveau international, le syndicalisme dont nous nous réclamons ? <i>Ce constat impose que la FSU retire sa demande d'adhésion à la CSI/CES.</i></p>
<p>4.2. L'activité internationale du SNES-FSU</p>	
<p>Le SNES-FSU réaffirme les mandats adoptés au congrès de Grenoble en 2016. Y a-t-il d'autres pistes de réflexion pour mieux intégrer les dimensions européennes et internationales dans l'activité du SNES-FSU ?</p>	<p>Le SNES-FSU réaffirme les mandats adoptés au congrès de Grenoble en 2016. Y a-t-il d'autres pistes de réflexion pour mieux intégrer les dimensions européennes et internationales dans l'activité du SNES-FSU ?</p>
<p>4.3. Alter Sommet</p>	
<p>Depuis 2012, le SNES-FSU est engagé dans le réseau Alter Sommet qui bute également sur la difficulté à faire converger les luttes existantes. Il s'agit d'un espace de discussions et de débats sur les politiques de l'UE et les mouvements sociaux en Europe. En mars 2017, l'Alter Sommet a lancé une campagne sur « les droits sociaux et économiques pour toutes et tous ».</p>	
<p>C'est un exemple d'initiative concrète. Comment faire en sorte que les propositions alternatives relatives à l'écologie, aux transformations du monde du travail et aux migrations soient davantage popularisées, notamment au niveau des S3 ?</p>	
<p>4.4. Coopération</p>	
<p>Le SNES-FSU poursuivra ses objectifs et ses actions de coopération. Cette coopération s'exerce principalement en direction de l'Afrique francophone (Mauritanie, Tchad, Djibouti, Niger) mais aussi en direction de l'Amérique latine, du Moyen-Orient (Palestine), de l'Asie (Inde) et de l'Europe centrale (Pologne).</p>	

<p>La politique de coopération du SNES-FSU est axée sur des thèmes syndicaux ou en phase avec l'action du SNES-FSU : syndicalisation des jeunes, activités militantes, partage d'expériences, réflexion sur le métier. Elle peut aussi répondre à des demandes particulières de syndicats : animation de stage, outils de communication, publication de bulletins syndicaux, envoi de matériel, aide à l'organisation de congrès syndicaux.</p>	
<p>4.5. CSFEF</p>	
<p>Le SNES-FSU participe au fonctionnement du CSFEF (Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation) qu'il préside, en complément de sa politique de coopération internationale. Il contribuera à développer les initiatives autour de l'appel francophone contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation avec des syndicats, associations ou ONG internationales. En complément de l'action du CSFEF, le SNES-FSU pourra proposer aux syndicats du Sud de participer à des activités qu'il organise (stages, conférences, visites).</p>	
<p>Le SNES-FSU rappelle que le CSFEF est le regroupement syndical de l'éducation reconnu par la Francophonie. Il reste attaché à l'autonomie du CSFEF concernant les activités qu'il organise ; sa spécificité doit être respectée par l'IE.</p>	
<p>4.6. Forum social mondial</p>	
<p>Après le FSM de Montréal en août 2016, le prochain forum est programmé en mars 2018 au Brésil. Des sujets tels que le processus de renouvellement du FSM, l'articulation entre mouvements nationaux et internationaux devraient y être débattus. À ce jour, des thématiques plus ciblées n'ont pas encore été précisées.</p>	<p>Après le FSM de Montréal en août 2016, le prochain forum est programmé en mars 2018 au Brésil. Des sujets tels que le processus de renouvellement du FSM, l'articulation entre mouvements nationaux et internationaux devraient y être débattus. À ce jour, des thématiques plus ciblées n'ont pas encore été précisées. <i>Le SNES-FSU doit concentrer ses énergies vers des sujets où il a réellement prise : l'alter sommet, la coopération au sein de la francophonie, le CSFEF et le forum social mondial.</i></p>
<p>5. Solidarité internationale</p>	
<p>5.1. Lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation</p>	

<p>Elle est devenue un objectif partagé par plusieurs acteurs internationaux. Le SNES-FSU entend poursuivre le processus engagé dans la communauté francophone visant à réaffirmer la nécessité d'un service public de qualité, à réguler l'enseignement privé et à limiter l'intrusion d'entreprises à l'école.</p>	
<p>C'est bien souvent le désengagement de l'État qui fragilise le système éducatif public et pénalise les plus pauvres (Maroc, Algérie, Mauritanie, Sénégal, Burkina, Côte d'Ivoire, Brésil, Chili, Uruguay) : le SNES-FSU restera engagé auprès des organisations syndicales qui luttent contre ces dérives.</p>	
<p>5.2. Défense des droits syndicaux</p>	
<p>Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes menacés dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) ou internationales sur ce point, comme il l'a fait par le passé (Egitim-Sen Turquie, SEP et SYNESED Djibouti, en Iran, en Palestine, aux Philippines).</p>	
<p>En Turquie de très nombreux collègues ont été suspendus de leurs fonctions, avec suspension de salaire, confiscation de leur passeport et fermeture des droits à la sécurité sociale en raison de leur engagement politique ou syndical, ils sont poursuivis devant les tribunaux pour des délits d'opinion sous l'accusation, tout à fait injustifiée, de liens avec une organisation séditeuse ou terroriste.</p>	
<p>À Djibouti, depuis plusieurs années, le gouvernement fait pression sur les responsables syndicaux enseignants du premier et du second degré en multipliant les arrestations de plus ou moins courte durée, en suspendant les collègues de leurs fonctions et en leur interdisant des déplacements à l'étranger.</p>	
<p>Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour soutenir les droits de syndicalistes enseignants partout où ils sont mis à mal. Le SNES-FSU poursuivra son action de soutien à des revendications syndicales communes sur tous les sujets qui sont débattus au niveau européen ou international. À cet égard il continuera à jouer un rôle actif au sein du CSEE et de l'IE.</p>	
<p>5.3. Solidarité</p>	

<p>L'éducation est particulièrement mise à mal dans les pays en conflit (Mali, Congo, Centrafrique) ou en crise : cours non assurés, écoles occupées, dommages matériels, enseignants dans l'incapacité d'assurer leurs missions, insécurité grandissante, enfants et adolescents privés du droit à l'éducation et forcés d'émigrer (Libye, Birmanie, Syrie). Le SNES-FSU témoignera de sa solidarité aux pays ou aux minorités victimes de ces situations.</p>	<p>L'éducation est particulièrement mise à mal dans les pays en conflit d'Afrique sahélienne ou sub-saharienne comme dans ceux du proche et du moyen-orient (Mali, Congo, Centrafrique, Syrie, Irak, Afghanistan notamment) ou en crise : cours non assurés, écoles occupées, dommages matériels, enseignants dans l'incapacité d'assurer leurs missions, insécurité grandissante, enfants et adolescents privés du droit à l'éducation et forcés d'émigrer (Libye, Birmanie, Syrie). Le SNES-FSU témoignera de sa solidarité aux pays ou aux minorités victimes de ces situations.</p>
<p>En Palestine, les pressions de l'armée d'occupation israélienne dégradent considérablement les conditions de l'enseignement : trajets très longs avec passage de checkpoints pour se rendre dans les établissements, contrôles incessants des adolescents, incidents et tensions qui pèsent sur la vie des élèves. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à une solution négociée pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, le SNES-FSU condamne la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem.</p>	<p>En Palestine, les pressions de l'armée d'occupation israélienne dégradent considérablement les conditions de l'enseignement : trajets très longs avec passage de checkpoints pour se rendre dans les établissements, contrôles incessants des adolescents, incidents et tensions qui pèsent sur la vie des élèves. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à une solution négociée pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, le SNES-FSU condamne la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem le déplacement de l'ambassade des Etats-Unis de Tel Aviv vers Jérusalem, une décision réactivée par le président Trump et qui est en porta-faux avec les résolutions onusiennes.</p>